



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Allemagne

Question écrite n° 49098

Texte de la question

M. Frédéric Reiss appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les actions concrètes mises en place dans le cadre du 40e anniversaire du traité de l'Élysée pour éveiller l'intérêt des jeunes pour le partenaire allemand. L'organisation d'une journée franco-allemande dans les collèges et lycées avait été décidée lors de la rencontre du 22 janvier 2003. Diverses activités de sensibilisation semblent avoir été organisées le 22 janvier 2004. Il souhaiterait savoir si un bilan a été fait de ces activités, quel succès a rencontré l'appel lancé par le Président de la République et le Chancelier allemand auprès des enseignants comme des élèves, et plus largement du grand public, lorsque celui-ci a été convié aux manifestations. À partir de ce bilan, il souhaiterait savoir si des programmes coordonnés entre établissements ou entre académies, voire entre villes jumelées en Allemagne et en France, ont déjà été réalisés ou sont envisagés pour les « 22 janvier » à venir. La connaissance de la langue du partenaire, pour de futures carrières professionnelles notamment, constitue un atout incontestable. Le 22 janvier pouvant être un mercredi, un samedi ou un dimanche, il lui demande si des instructions sont données aux recteurs pour que cette journée franco-allemande ait lieu réellement annuellement.

Texte de la réponse

La célébration de l'amitié franco-allemande à la date du 22 janvier commémorant le traité de l'Élysée a été pérennisée et donne lieu à de nombreux événements ou initiatives dans les écoles, collèges et lycées des deux pays. Ses modalités pour 2005 ont été fixées par une note de service publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 36 du 7 octobre 2004 : il a été décidé que cette célébration se tiendrait dans le cadre d'une « semaine franco-allemande », qui a eu lieu du 17 au 22 janvier, avec pour thème « l'apprentissage de la langue du partenaire ». Une rubrique consacrée à cette célébration a été mise en ligne sur le site EDUSCOL où l'on peut notamment consulter des fiches destinées à aider les établissements dans sa préparation. Les réalisations proposées s'appuient sur le bilan qui avait été dressé de cet événement en 2004 et qui avait montré que les académies s'y étaient associées sous les formes les plus diverses : visioconférences entre établissements des deux pays, festivals de cinéma, concerts, conférences, expositions, sans omettre la gastronomie allemande qui a souvent été mise à l'honneur... La volonté de développer la langue du partenaire a été solennellement rappelée lors du conseil des ministres conjoint franco-allemand qui s'est tenu à Berlin le 26 octobre dernier. L'élan redonné à cette politique bilatérale a d'ores et déjà trouvé plusieurs traductions concrètes : des objectifs précis ont été fixés pour l'apprentissage de l'allemand dès l'école primaire, pour l'ouverture de classes bilingues en sixième et de classes européennes à partir de la quatrième ; une réunion des responsables régionaux de l'éducation a été organisée à Sarrebruck le 12 novembre dernier, en présence des recteurs d'académie afin de réfléchir à la mise en oeuvre de ces objectifs ; enfin le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école, qui a été déposé à l'Assemblée nationale, comporte un important volet de mesures novatrices en faveur de l'enseignement des langues et fixe à l'Éducation nationale l'objectif d'augmenter de 20 % d'ici à 2010 le nombre d'élèves apprenant l'allemand.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49098

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8057

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1915